

leur outillage est fourni par eux-mêmes ou par ces compagnies. Il est probable que c'est pour cette raison que la question n'a pas été portée à l'attention du ministère. Je suppose qu'à cet égard c'est le ministre du Travail qui devrait instituer une enquête.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse, mais je le prierai de vouloir bien écouter ce que je vais lui demander et il pourra peut-être me répondre demain ou plus tard. Je ne parle pas de la question telle qu'elle s'applique au ministère du Travail. J'y fais surtout allusion au point de vue de l'inspection de l'outillage employé, et, tout en appréciant la réponse du ministre, je lui dirai qu'il constatera que le département de la Marine s'est intéressé à cette affaire depuis plusieurs années et je crois, bien que je n'en sois pas sûr, qu'un inspecteur a été nommé à Vancouver. Je demanderai au ministre d'examiner ce sujet sous un tout autre rapport que celui des conditions ouvrières. S'il n'est pas prêt à me répondre aujourd'hui il pourra étudier la chose de nouveau et répondre plus tard.

L'hon. M. HOWE: Je consulterai avec plaisir les fonctionnaires du ministère de la Marine et essaierai de donner une réponse demain.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, je me proposais de poser une question dans le même sens que celle de l'honorable député de Kootenay-Est (M. Stevens), mais j'avais l'intention de l'adresser au ministre du Travail. Il y a plusieurs jours que je lui ai écrit pour appeler son attention sur la situation fort peu satisfaisante qui existe dans le port de Vancouver, et je me demande si l'on a fait quoi que ce soit depuis. Je suis d'opinion que si cela ne relève pas du ministre chargé des ports, nous devons nous adresser au ministre qui a la direction de la navigation parce que, il y a plusieurs années, nous avons discuté cette question...

Des VOIX: A l'ordre.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. WOODSWORTH: Puis-je demander au ministre du Travail s'il peut nous renseigner sur les moyens à prendre pour la protection de la vie de ces hommes?

L'hon. NORMAN McL. ROGERS (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu une lettre de mon honorable ami faisant allusion aux conditions de Montréal. Je ne me rappelle pas avoir reçu une lettre de lui touchant les conditions des débardeurs de Vancouver.

M. WOODSWORTH: Ai-je dit Vancouver? C'est Montréal que j'avais à l'idée. J'ai déjà travaillé dans le port de Vancouver, et c'est peut-être la raison de mon erreur.

L'hon. M. ROGERS: Je puis simplement assurer mon honorable ami que j'étudie la question et que je lui répondrai aussitôt que possible.

M. POULIOT: Si l'honorable député a pris Vancouver pour Montréal il devait être débardeur.

CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE FER DANS LA REGION DE CHIBOUGAMAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. RALPH MAYBANK (Winnipeg-Centre-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire attirer l'attention du ministre des Chemins de fer sur la ligne du chemins de fer Pacifique-Canadien dans le territoire du Québec aux environs du lac Chibougamau. Etant donné que la Consolidated Smelters Limited est une filiale du Pacifique-Canadien, est-ce que la construction d'un chemin de fer dans la région du lac Chibougamau par le Pacifique-Canadien, par moyen détourné, comme il a été exposé récemment à la Chambre, ne comporte pas un danger de voir toute cette région minière, desservie par ce nouveau chemin de fer, qui est en réalité une ligne du Pacifique-Canadien, devenir à la merci de la Consolidated Smelters Limited dans cette région.

M. l'ORATEUR: L'honorable député devrait comprendre qu'il ne peut faire de discours en posant une question.

M. MAYBANK: Si vous voulez bien me permettre de poser ma question, monsieur l'Orateur, je demanderai simplement si la construction de ce chemin de fer ne constituerait pas un danger pour les entreprises minières de cette région et si le Gouvernement va prendre des mesures pour prévenir cet état de vasselage des entreprises minières. Les quelques paroles que j'ai prononcées en posant ma question étaient nécessaires pour expliquer la situation.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je puis dire qu'en ce qui regarde la conduite de mon ministère aucune des craintes exprimées par l'honorable député dans sa question ne sera réalisée.

SERVICE DE CHEMIN DE FER ENTRE SASKATOON ET UNITY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Je désire poser au ministre des Chemins de fer une question fondée sur une lettre que j'ai